

BULLETIN MUNICIPAL SEVIGNACQ MEYRACQ



N°30 octobre 2024

Cérémonie du 11 novembre

Le mot du maire

Madame, Monsieur, Chers concitoyens

L'Année 2024 tire à sa fin et les projets de réhabilitations de l'EHPAD et de l'ancienne école, en passant par l'aménagement du cimetière et autres dossiers en cours, avancent, mais pas aussi vite qu'espéré ! Les travaux d'aménagement du cimetière devraient, enfin, débuter mi-novembre ; espérons que la météo le permettra. Cela va occasionner quelques gênes et vous en serez informés bien entendu.

Les aléas climatiques avec les excès de pluie, la tempête Kirk ensuite, nous ont mobilisés et malgré tout, épargnés, même si certains d'entre vous avez subis quelques dommages. Je rappelle que pour tous problèmes rencontrés, l' élu de votre quartier est présent pour vous aider. Je reste bien entendu à votre disposition et à votre écoute. Vous avez également la possibilité, si vous avez un smartphone, de télécharger l'application « Ma vallée d'Ossau », de retrouver notre commune et ainsi recevoir immédiatement les informations telles que les fermetures de routes et alertes en tous genres mais aussi, de votre côté, signaler tout problème (reportez-vous en page 8). Ce dispositif a été financé par la communauté de communes.

Je finirai ce petit mot en mettant l'accent sur un dossier, Le dossier qui est carrément à l'arrêt. Je parle du carrefour et des travaux nécessaires à sa sécurisation définitive. Le Département, ne pouvant ou ne voulant pas se positionner en maîtrise d'ouvrage, demande à la commune d'avancer les quelques 450 000 euros nécessaires. Pour rappel, lors du vote de notre budget, nous avons provisionné le montant restant à la charge de la commune, ni plus ni moins. Un énième rendez-vous avec nos élus départementaux est prévu cette fin de mois, le dernier je pense, avant de prendre d'autres dispositions pour avancer et en finir ?

Je vous propose de poursuivre votre lecture et nous vous assurons, le conseil municipal et moi-même de notre engagement au service de tous.

En espérant vous recevoir nombreux, lors de la cérémonie des vœux qui aura lieu à la salle de l'Europe le dimanche 12 Janvier, à 11h00, le conseil municipal et moi-même, vous souhaitons de passer une belle fin d'année et de très belles fêtes.

Monique Moulat

Dans ce numéro

La rentrée scolaire	Page 2
Le SCOT Vallée d'Ossau	Page 3
Aides au logement	Page 4
Le cimetière	Page 5
L'urbanisme	Page 6
L'éclairage public	Page 7
Application V.d'Ossau	Page 8
De futurs logements	P.9/10
Le boila de bas	Page 10
L'Atlas de la biodiversité	Page 11
Infos utiles	Page 12

Votre mairie

Téléphone : 05 59 05 63 40

Téléphone astreinte : 07 77 04 75 85

Adresse de messagerie :
seignacq-meyracq@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : Lundi de 14h à 17h30, mardi, jeudi, vendredi de 9h15 à 12h30, 14h à 17h30.

Site internet
www.seignacq-meyracq-mairie.fr

La rentrée scolaire 2024

La rentrée 2024/2025 a eu lieu le lundi 2 septembre pour le Regroupement Pédagogique Intercommunal Sévignacq-Meyracq / Sainte-Colome.

L'effectif est en légère baisse avec 57 élèves (63 en 2023) répartis dans les trois classes du RPI.

a) Sévignacq-Meyracq : 45 enfants (42 en 2023)

Dans la classe de Anne : 8 petite section, 9 moyenne section et 5 grande section.

Dans la classe de Paul Burellier : 9 ce2, 5 cm1 et 9 cm2.

b) Sainte-Colome : 12 enfants (20 en 2023)

Dont 7 cp et 5 ce1.

Saluons la poursuite de l'expérience positive d'inclusion d'élèves de l'UEE (unité d'éducation externe) du Château Martouré avec en ce début d'année, 7 élèves qui viennent chaque matin accompagnés de leur enseignante et d'une éducatrice. Cette coopération bénéfique pour tous pourrait voir sa fréquence évoluer en cours d'année, éventuellement certains après -midi.

Le Béarnais fait son entrée dans notre école cette année. Les élèves d'Anne (petite, moyenne et grande section maternelles) ont en effet la chance de bénéficier d'une demi-journée de cours en Béarnais par semaine.



Projet Cirque avec l'Association des Parents d'Elèves "Les Castors". Ce gros projet financé par l'APE concernera les trois classes du Regroupement

Pédagogique de novembre à mars avec l'intervention de l'association Cirquembul et un spectacle à la clé.

Cantine scolaire : changement de fournisseur des repas et on mange bio et local 64

	 Niveau 2
+Bio	au moins 40% de bio par an
+Local	au moins 8 composantes bio et locales par mois + 2 ingrédients bio équitables
+Sain	+ 50% de cuisine à partir de produits bruts ou peu transformés + Formation des cuisiniers
+Durable	+ Gestion écologique : déchets, eau, énergie + Limitation des plastiques et des détergents toxiques

Depuis 2021, les repas de la cantine scolaire étaient livrés par « la Culinaire des Pays de l'Adour », société implantée à Haut Mauco entre Saint Sever et Mont de Marsan.

Dans un but de recherche de qualité, la commune a passé une convention avec le collège de Laruns ; sa restauration gérée par le Département est labellisée Ecocert niveau 2, gage d'alimentation saine, équilibrée et de qualité. Nous remercions particulièrement Mme Laborde, conseillère départementale qui a assuré un rôle d'interface avec le collège.

Cette amélioration entraîne évidemment un surcoût. La dernière réévaluation du tarif du repas à 3€ date de février 2014 et ne couvrait pas les frais de fourniture des repas, des fluides et de personnel. En 2023, le prix de revient moyen était de 6,84€ ; le reste à charge pour la commune a été de 19 000€.

Depuis la rentrée 2024, le tarif du repas est porté à 4€ pour les enfants et à 7€ pour les adultes, son prix de revient étant de 8,30€.

La convention souscrite avec le collège de Laruns prévoit la mise à disposition durant 1h30 d'un personnel communal de Sévignacq pour aider à préparer les repas. Cet agent en assure le transport en liaison chaude avec le véhicule emprunté au Club de Hand-Ball moyennant une redevance mensuelle de 150€.



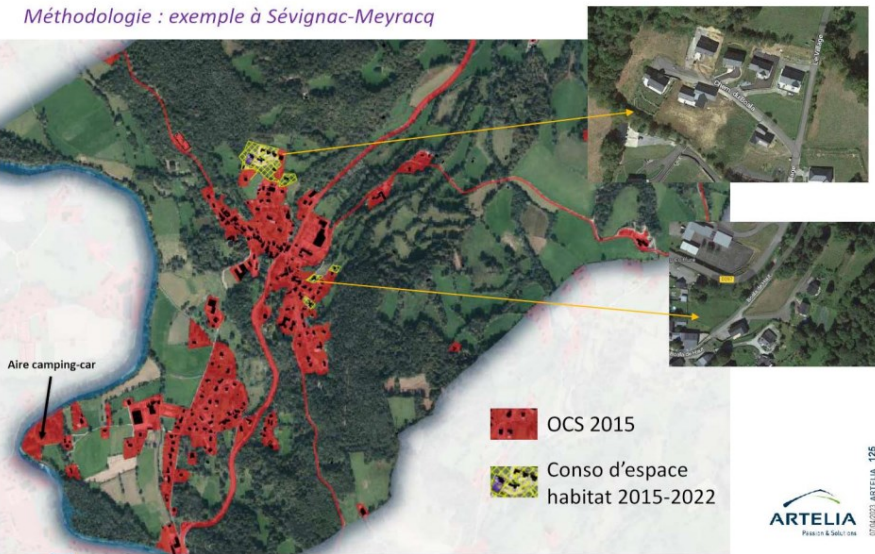
Téléphones utiles

Mairie 05 59 05 63 40 Garderie 05 59 05 49 59 Cantine 05 05 05 95 28

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Vallée d'Ossau

■ Calcul de la consommation d'espace 2015-2025

Méthodologie : exemple à Sévignac-Meyracq



Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification et d'urbanisme qui définit le cadre des politiques publiques d'aménagement du territoire intercommunal sur le long terme (réflexion pour les 20 ans à venir). Le SCoT traite un ensemble très large de thématiques : habitat, développement économique, touristique et commercial, préservation de la biodiversité, agriculture, paysages, mobilités, énergies renouvelables...

Une fois approuvé, le SCoT définira un ensemble de prescriptions et recommandations qui s'appliqueront au plan local d'urbanisme de chaque commune. Toutes les communes devront donc faire évoluer leur document d'urbanisme pour le rendre compatible avec le SCoT, l'objectif étant d'aboutir à une cohérence des politiques publiques en matière d'urbanisme sur toute la Vallée d'Ossau.

Le diagnostic du territoire a mis en évidence certains constats partagés sur toutes les communes. La Vallée d'Ossau possède des atouts remarquables : une bonne qualité de l'offre en services et équipements, une agriculture qui se maintient, des paysages diversifiés façonnés par l'eau et le pastoralisme, une certaine richesse en biodiversité. Mais elle a aussi des faiblesses : manque de logements accessibles et de qualité, vieillissement de la population, tendance à la perte d'emplois, conflits d'usage, menaces sur les ressources naturelles en raison du changement climatique...

Le SCoT vise donc à répondre à deux défis majeurs :

- ⇒ Retrouver une croissance démographique sur les 18 communes de la Vallée d'Ossau pour conserver des centres-bourgs et des villages attractifs
- ⇒ Assurer un développement qui répond aux enjeux de

transitions écologiques et climatiques, de préservation des ressources naturelles et agricoles et qui garantisse un cadre de vie agréable.

En 2024, les élus ont défini 5 axes de travail au sein du Projet d'Aménagement Stratégique. Ces axes seront ensuite déclinés en un ensemble de prescriptions et recommandations qui s'appliqueront aux PLU. L'arrêt du SCoT est prévu pour l'année 2025. Une phase d'enquête publique aura lieu avant l'approbation définitive du SCoT fin 2025 ou début 2026.

La problématique de la consommation d'espaces naturels et agricoles

Face au constat d'érosion de la biodiversité et de l'urbanisation galopante des espaces naturels, agricoles et forestiers (5 terrains de football sont urbanisés toutes les heures en France sur la dernière décennie), la Loi Climat et Résilience d'août 2021 est venue fixer des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols. Concrètement, cela se traduit par un objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols à horizon 2050, ce qui signifie que pour tout nouvel hectare urbanisé, il conviendra de « rendre 1 hectare à la nature ». Pour y parvenir, la loi a fixé des objectifs cibles tous les 10 ans. Pour la première décennie 2021-2031, les territoires (communes, communauté de communes, Région) devront réduire de moitié l'urbanisation des terres agricoles et naturelles par rapport à la décennie passée.

A l'échelle de la Vallée d'Ossau, environ 44 hectares ont été urbanisés sur la période 2022-2021 (hors bâtiments agricoles et carrières). Il conviendra donc de limiter la consommation des espaces agricoles et naturels à environ 22 hectares sur la décennie en cours jusqu'à 2031. Pour les communes, cela suppose donc une diminution des terrains constructibles, en particulier pour les terrains ayant aujourd'hui un usage agricole ou naturel, c'est-à-dire les terrains situés dans les hameaux ou en dehors des parties urbanisées des villages.

Comment participer au SCoT ? Pour toute demande ou si vous avez des projets ou des requêtes, un registre de concertation est disponible à la CCVO à Arudy. Vous pouvez également les formuler par mail à l'adresse suivante : scot@cc-ossau.fr

Des réunions publiques seront organisées fin 2024 et en 2025. Les informations et dates de réunions sont disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes : <https://cc-ossau.fr/scot/>

Votre logement a plus de 15 ans ?

Le Département des Pyrénées-Atlantiques vous aide pour vos travaux jusqu'à 80% de prise en charge

- ⇒ pour le traitement de l'habitat indigne ,
- ⇒ pour l'amélioration des performances énergétiques



Vous êtes propriétaire occupant

Vous avez des ressources modestes

Vous êtes propriétaire bailleur

Vous vous engagez à pratiquer
un loyer conventionné social

Conditions

- Logement de plus de 15 ans
- Occupation du logement à titre de résidence principale
- Réalisation des travaux par des professionnels du bâtiment (fourniture et pose)
- Conditions de ressources pour les propriétaires occupants

Travaux éligibles

Pour l'habitat dégradé :

électricité, chauffage central, eau chaude sanitaire, plancher, charpente, couverture, mises en sécurité

Pour l'amélioration énergétique des logements :

Isolation intérieure et extérieure, menuiseries, chauffage, VMC...

Pour les travaux d'adaptation des logements occupés par des personnes âgées et/ou en situation de handicap :

Accessibilité extérieure, adaptation des salles d'eau (salle de bain, toilettes, cuisine), création de pièces de vie en rez-de-chaussée, monte-escalier...

Accompagnement gratuit

- 1—Vous contactez le Conseil départemental pour vérifier votre éligibilité aux aides financières
- 2— Un technicien missionné par le Conseil départemental prendra rendez-vous à votre domicile pour réaliser gratuitement un diagnostic du logement.
- 3— Ce technicien définit avec vous un programme qui correspond à vos besoins et à vos moyens. Les aides financières auxquelles le projet est éligible sont évaluées.
- 4—Le Conseil départemental assure un suivi de votre dossier et vous assiste dans toutes les démarches administratives .

ATTENTION

Ne commencez pas les travaux avant l'autorisation écrite du Conseil départemental

Pôle habitat : 05 59 11 40 71

Ou 05 59 11 41 50 (9h –12h)

⇒ habitat64@le64.fr

⇒ www.le64.fr/habitat

Le cimetière

Reprise de concessions en état d'abandon ou sans titre

Ce projet de reprise est aujourd'hui envisagé pour deux types de situation :

- ⇒ Les concessions à l'état d'abandon, qui présentent un aspect délabré et ne sont plus entretenues, et peuvent être reprises à l'issue d'une procédure formalisée
- ⇒ Les emplacements n'ayant pas fait l'objet d'une concession, considérés en terrain commun et qui peuvent être repris sans formalités

Le cimetière tel que nous le connaissons aujourd'hui, achevé en 1912 pour la partie la plus ancienne et en 1962 pour la plus récente, arrive aujourd'hui à saturation de sa capacité. L'accueil de nouvelles sépultures relève de l'impossible, son agrandissement dans un futur proche également.

Parallèlement au projet de réaménagement en cours, un recensement du cimetière a été réalisé dans l'objectif de la reprise de certains emplacements par la commune afin de permettre l'attribution de nouvelles concessions.

Avec toute la considération due aux défunts, et afin de donner aux familles la possibilité de remettre en état ou régulariser l'occupation de ces sépultures, nous demandons

à toute personne disposant d'informations sur / et ou faisant partie de la famille des défunts de bien vouloir prendre contact avec la mairie pour les concessions ci-après mentionnées. Elles seront matérialisées par l'apposition d'un dispositif au regard des sépultures disposant d'un monument.



Ancien cimetière : concessions en état d'abandon

n°15 Lassalle Arnautou Firmin, 16 Veuve Lassere Marie, 25 Veuve

Ladoumègue Zoé, 32 J.Pierre Pindat-Garrocq, 55,62 Cardinal -Lembeye, 63 Jacques Peyran, 66 Peyramayou, 89 Lacoste Bouchet, 96 Vignalou, 99 Simon Guédot, 104 Veuve Pindat-Sajus

Ancien cimetière : concessions sans titre

n°47 Laffore, 54 Famille Pucheux, 64 Jules Hourqueig, 68, 70, 73 Rey Charles & Marie , 77,78, 79 80,83,84,86,87,88,90.

Nouveau cimetière : concessions sans titre

n° 258, 259, 260,261



Urbanisme

Vous envisagez des travaux d'agrandissement, de modification ou de démolition; avant de commencer tous travaux, renseignez-vous.

Dans la grande majorité des cas, il convient de déposer une déclaration préalable ou une demande de permis de construire auprès de la mairie.

Consultez le Plan Local d'Urbanisme qui détermine l'affectation des sols pour chaque terrain de la commune (les limites du terrain) ainsi que les réglementations applicables sur la parcelle, **avant toute demande ou de dépôt de permis de construire, de permis d'aménager ou encore de démolir.**

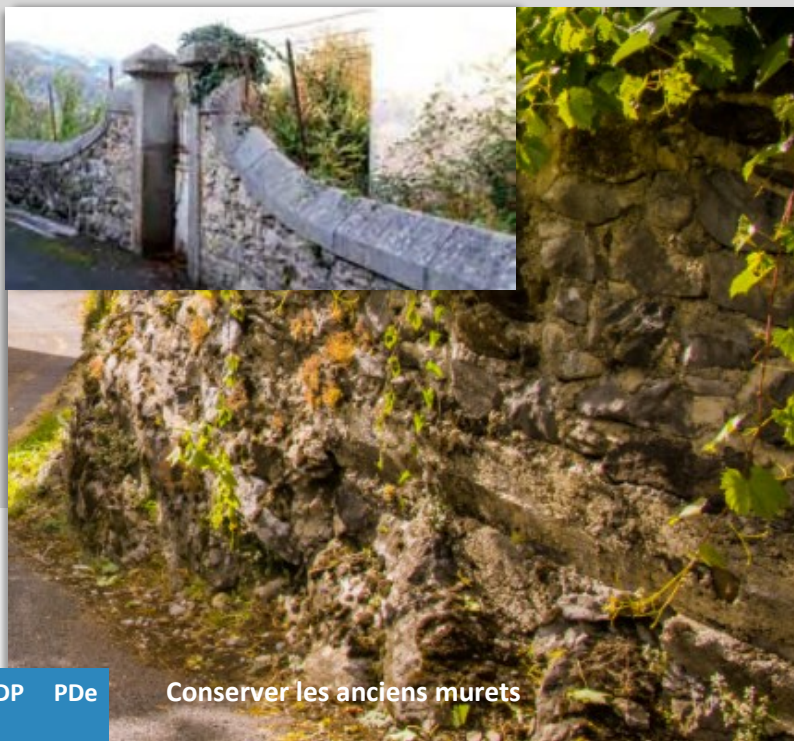
Le moindre ouvrage, dans le cœur du village, est soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Suite à la délibération du conseil municipal du 20 septembre 2024, tous les travaux de clôture et de ravalement de façade sont désormais soumis à déclaration préalable de travaux ; les travaux de démolition totale ou partielle sont soumis à permis de démolir.

Les dossiers sont instruits par le service urbanisme de la

Communauté des Communes de la Vallée d'Ossau.

Leur instruction est prise en charge par la commune : tarifs (Permis de Construire 131€, permis d'aménager un lotissement 157,20€, Déclaration préalable 91,70€, permis de démolir 104,80€, certificat d'urbanisme opérationnel 52,40€, certificat d'urbanisme informatif 26,20€).



Conserver les anciens murets

Quelles autorisations pour quels travaux

PC = permis de construire / DP = déclaration préalable PDe = permis de démolir	PC	DP	PDe
1/Extension de maison ou construction garage jusqu'à 20 m2 - à partir de 20 m2		X	
2/ Réfection de toiture		X	
3/ Fenêtre de toiture		X	
4/ Panneaux solaires		X	
5/ Percement ou modification de fenêtre ou de porte		X	
6/ Pose d'antenne ou climatiseur		X	
7/ Installation de véranda ou couverture de terrasse de moins de 20 m2 - de plus de 20 m2	X		
8/ Installation, modification de clôture ou de portail		X	
9/ Piscine enterrée de moins de 100 m2 Avec couverture modulable de 1,80m de haut ou fixe de 2m	X	X	
10/ Ravalement de façade		X	
11/ Creusement d'un puits (demande spéciale)			
12/ Pose d'un abri jardin de moins de 20 m2 De plus de 20 m2	X	X	
13/ Démolition partielle ou totale			X

Les autorisations pour les ouvrages agricoles

Déclaration préalable

Création d'une surface de plancher jusqu'à 20 M2, serre entre 1,80 m et 4 m de haut et inférieure à 2000 M2, fosse et fumière non couverte, silos, changement d'affectation de hangar sans modification de façade.

Permis de construire

Construction de plus de 20m2 avec ou sans fondation, extensions, transformation modifiant l'aspect extérieur, serre de plus de 4 m de haut ou de plus de 2000 m2

Eclairage public

La nuit est en voie de disparition



Le 20 décembre 2022, le conseil municipal décidait de confier à l'établissement Territoire d'énergie 64 (anciennement SDEPA) l'étude de travaux de rénovation de l'éclairage public et le remplacement des points lumineux polluants dans le cadre du programme départemental de rénovation - nuisances lumineuses 2022. Les travaux portant sur les armoires C (foyer de vie), E (Esponnières) et F (lotissement du boila) ont été dévolus au groupement CEGELEC-BETT.



Le coût de ce chantier, travaux et assistance technique compris s'élève à 49 801€.

Outre la mise aux normes des armoires pour sélectionner les horaires de l'éclairage, les dispositifs polluants seront remplacés chemin Larraillet, route de Sainte Colome, chemin Esponnières, chemin du boila (lanternes seulement), chemin Lahourcade, chemin Poumarou, chemin Laforre (lanternes et mâts)

FINANCEMENT / Participation du TE64 et du Département : 28 872,62€ Participation communale : 20937,33€



Extinction de l'éclairage de 23h à 5h

Les armoires de commande de notre éclairage public n'étaient pas équipées d'horloges permettant la coupure de nuit. Ces aménagements ont été réalisés cet été dans le cadre du programme de rénovation décrit précédemment.

L'éclairage nocturne est dorénavant modifié depuis le 7 octobre et sera désormais éteint de 23h à 5h toutes les nuits,

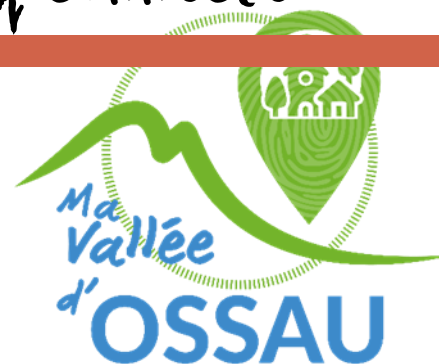
excepté dans le secteur du carrefour des routes départementales 232, 287 et 934 et la route départementale 232 route de Bescat pour des raisons de sécurité publique. Pendant la période estivale du 1er mai au 31 août, l'éclairage sera totalement éteint sur tout le territoire à l'exception des deux secteurs du carrefour et de la route de Bescat.

«Ma Vallée d'Ossau», Sévignacq connecté



Comment ça marche ?

- ⇒ Téléchargez gratuitement l'application Ma Vallée d'Ossau sur le Play Store ou l'Apple Store.
- ⇒ Personnalisez votre écran d'accueil et choisissez vous-même les rubriques qui vous intéressent. .



Et n'oubliez pas,

l'appli pour les sportifs et les touristes « Vallée d'Ossau-Pyrénées terre d'aventures », pour faciliter la découverte des activités existantes et les services qui y sont associés.

Plus de 110 itinéraires à découvrir pour marcher, courir et rouler dans la vallée y sont proposés.

Découvrez dès maintenant sur votre portable, l'appli « Ma Vallée d'Ossau » qui vous livre toutes les infos courtes, concrètes et pratiques sur notre vallée, nos communes. Elle vous permet en quelques clics, d'accéder aux actualités du territoire et de communiquer facilement avec la communauté de communes ou avec les mairies.

La commune de Sévignacq-Meyracq entre dans l'application mobile Ma Vallée d'Ossau !

- ⇒ Retrouvez toutes les informations pratiques et services sévignacquais
- ⇒ Consultez l'agenda et les actualités
- ⇒ Signalez un problème sur l'espace public et suivez sa résolution
- ⇒ Soyez alerté en temps réel en recevant des notifications : risques météo, travaux, circulations, vie de la commune ...



De futurs logements



Les résidents de l'EHPAD Argelas quitteront leur actuel lieu de vie en tout début d'année 2025 , annonce faite par la communauté de communes, pour investir les nouveaux locaux situés à Louvie-Juzon.

La maison Argelas, ancienne habitation de la famille Argelas-Liaas , géomètre adjoint du maire Germain Esponnère (maire de 1870 à 1876) et syndic, avait été transformée en Etablissement d'Hébergement pour personnes âgées dépendantes, en 1990 .

Cet aménagement avait été confié à la Société Habitelem aujourd'hui Domofrance par bail emphytéotique qui expire en septembre 2025.

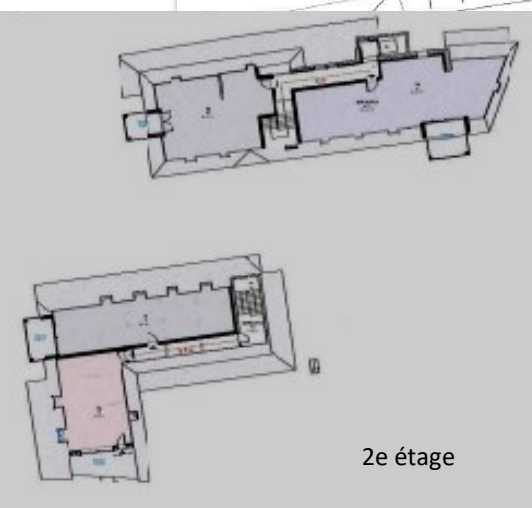
Dans le précédent bulletin , il vous a été annoncé que le projet envisagé par la commune avait été accepté par le Département pour la prise en charge d'une étude de faisabilité confiée au bureau d'architecture Acta . Des plans et des chiffrages ont été établis pour la transformation de l'immeuble d'Argelas et de l'ancienne école . Cinq logements pourraient être aménagés dans l'ancienne école et le garage attenant et 14 logements dans le bâtiment d'Argelas.



Rez de chaussée



1er étage



2e étage



Vue d'ensemble d'Argelas

De futurs logements



Esquisse projet ancienne école

Deux bailleurs sociaux pourraient investir dans cette opération, l'Office 64 et Domofrance. en intégrant le souhait des élus, d'accueillir des personnes âgées autonomes et des jeunes ménages, en créant des logements allant du T2, T3 et T4. (12 de ces logements seraient rendus accessibles pour personnes à mobilité réduite).

L'idée étant également d'ouvrir au sein de la structure une salle commune, lieu de rencontres et d'échanges aussi bien pour les résidents qu'à destination de l'association des aînés, ce lieu pourrait recevoir, une fois par semaine, un "accueil de jour" destiné aux seniors vivant sur notre territoire de la Vallée d'Ossau.

Qu'est-ce qu'un accueil de jour ? L'accueil de jour pour personnes âgées propose un accompagnement individualisé aux seniors en perte d'autonomie . Ils sont accueillis à la journée dans une structure adaptée, où ils peuvent participer à des activités de loisirs et thérapeutiques L'objectif est de permettre à ces personnes de rester le plus longtemps possible dans leur cadre de vie habituel.

En résumé : L'OFFICE 64, est intéressé pour la réhabilitation d'Argelas suivant les plans présentés. **DOMOFRANCE** actuel bailleur social, va étudier le projet pour les deux bâtiments. Rendu de l'étude attendu cette fin d'année.

La Commune quant à elle pourrait investir dans la réhabilitation de l'ancienne école par le biais d'un prêt à hauteur de 200 00 euros et de finances publiques pour le reste à charge. (Etat, Département...)



Suite au passage de la tempête Kirk, le bois de bas, forêt communale située entre Sévignacq-Meyracq et Bescat a subi de nombreux dégâts. Pour sécuriser la circulation sur cette portion de départementale nous avons demandé qu'un arrêté soit pris par le Département.

Plus d'une semaine de travaux forestiers ont été nécessaires.

Je tiens à remercier la réactivité de l'agent de l'ONF qui, du jour au lendemain a dépêché une entreprise pour engager ces travaux.

Du bois a été laissé sur place pour satisfaire la demande faite par quelques villageois en quête de bois de chauffage.

Les personnes intéressées sont priées de se rapprocher de la mairie.



Atlas de la biodiversité communale



Cerf



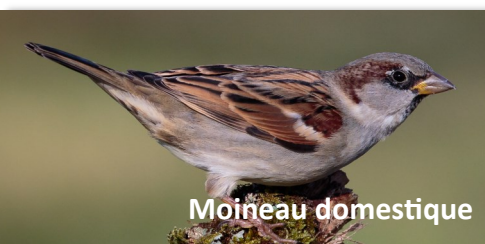
Ver luisant



Crapaud épineux



Salamandre tachetée



Moineau domestique

En mars 2023, nous vous informions que le Conseil Municipal avait voté favorablement pour participer au programme Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) proposé par le Parc national des Pyrénées aux Communes adhérentes à la charte du territoire.

Le programme ABC est aujourd'hui lancé. Il se déroulera sur 3 ans, de 2025 à 2027 et vise à susciter des actions en faveur de la biodiversité sur notre territoire. Il se construira conjointement avec les communes de Lys et d'Arudy.

La première étape du projet portera sur la réalisation d'un **diagnostic participatif** du patrimoine naturel de notre commune. A ce titre, différents éléments seront étudiés comme l'évolution du paysage, la pollution lumineuse, l'état de santé de nos forêts, de nos cours d'eau ... Cette première étape permettra d'identifier les enjeux de la biodiversité et de définir des actions pouvant être mises en place.

En complément et pour permettre l'implication de toutes et tous, chaque foyer de la commune recevra prochainement un Carnet d'Observation l'invitant à prendre part à ce projet. De nombreuses animations gratuites et destinées à tous les publics y compris scolaire, seront proposées. Des outils seront également mis à votre disposition pour que vous puissiez contribuer à la connaissance de notre territoire.

Lors de vos sorties, repérez les espèces animales et végétales portées, ici, sur les deux colonnes ; si vous le pouvez photographiez-les, notez l'endroit où vous les avez trouvées puis connectez-vous à <https://obs-citoyenne.pyrenees-parcnational.fr/fr/home> pour partager votre observation et contribuer à une meilleure connaissance de notre territoire. Précision : La Drosera à feuilles rondes vit en zone humide.

A l'issue du Programme, un ATLAS de synthèse dressera la Carte d'identité « Biodiversité » de la Commune de Sévignacq-Meyracq.



Sur nos 3 communes, le bocage et les cultures couvrent 50% du territoire, les forêts 30%, les zones humides 4%, le milieu ouvert 7% et les zones urbaines 1% .



Arbre à papillons



Pavot du pays de Galles



Renouée du Japon



Drosera à feuilles rondes



Ramonde des Pyrénées



L'association Convergences, Hommes Citoyens qui a fait un tour des communes du Béarn en vélo afin de faire connaître l'association est passée à Sévignacq-Meyracq. Depuis plus de 40 ans, située à Pau dans les Pyrénées Atlantiques, elle œuvre pour **soutenir la recherche médicale**.

Partenaire de l'**Institut Pasteur**, elle **collecte des dons** visant à **financer des instituts de recherches** et à **fournir un matériel** essentiel **aux hôpitaux**. Reconnue d'utilité publique, les dons qui lui sont versés ouvrent droit à 66% de déduction des impôts et permettent de financer :

- L'institut Pasteur, pour la recherche sur le cancer
- L'hôpital de Pau pour l'achat de machines performantes permettant la détection et le soin précoce; la prise en charge et les soins plus rapides évitent la distance à parcourir pour le malade et la famille. L'association a pu offrir à l'hôpital : 2 mammotomes à 300 000€, 1 fibroscan pour le foie, 1 retcam pour les prématurés présentant un risque de cécité. Le projet actuel est d'acheter un rétinographe permettant une détection précoce des maladies oculaires, DMLA etc., et un soin amélioré... ; son coût est de 70 000€.

Un concert sera organisé à Asson en février.

Envoyez vos dons à Convergences Hommes Citoyens 117, Avenue Alfred Nobel 64000 PAU

Adresses et téléphones utiles

Pompiers : 18 / Gendarmerie: 17

Samu : 15. Secours pour l'international : 112

EDF : 0810 333 364

La Poste d'Arudy : 05 59 05 99 00

Vol de carte bancaire : 08 92 69 08 80

Collecte des déchets

⇒ Collecte des ordures ménagères le jeudi

⇒ Collecte du tri sélectif le mercredi,

1 semaine sur 2, les semaines paires.

Ouverture de la déchetterie de Louvie-Juzon

Lundi, Mardi, Jeudi et Samedi : 14h00 à 18h00

Mercredi, Vendredi et Samedi : 10h00 à 12h00

N° 30 octobre 2024./12

DON DE SANG

Sur RDV : dondesang.efs.sante.fr

VALLÉE D'OSSAU

Salle de réception de SEVIGNACQ MEYRACQ
Place de l'Europe

MARDI

MARDI

26 novem

3 decemb

15H15 - 19H

Planning des collectes

de l'année 2025 :

- Mardi 04/03/25 et Mardi 11/03/25
- Mardi 06/05/25 et Mardi 13/05/25
- Jeudi 10/07/25 et Mardi 22/07/25
- Jeudi 16/10/25 et Mardi 28/10/25

Avec la logistique de l'Etablissement Français du Sang de Pau est organisé, en vallée d'Ossau, chaque mois (3e jeudi) un covoiturage pour des prélèvements de plasma. Appelez Serge : 06 77 38 85 55

Pour les mois de novembre et décembre ce sera les troisièmes jeudis matin.

EFS Pau : 05 59 92 49 04

Ecole de Sévignacq-Meyracq

Ecole : 05 59 05 81 78 Garderie : 05 59 05 49 59

Cantine : 05 59 05 95 28

Ecole de Ste Colome : 05 59 05 68 61

Communauté des Communes

de la Vallée d'Ossau : 05 59 05 66 77

Crèche de Louvie-Juzon : 05 59 27 67 94

Transport à la demande : 0 800 64 24 64 (réserver la veille avant 17h)

Portage des repas à domicile : 05 59 05 95 52

Rénovation énergétique de l'habitat :

05 59 05 95 53

SOBEP : urgences 24h/24 : 0 810 823 823

GAZ : urgence et dépannage 24h/24, 7j/7 :